

nue, j'aurais, il me semble, vite trouvé dans la langue française, si féconde et si ingénieuse en ressources de toutes sortes, un mot, une phrase, qui me dispenserait d'un long discours ; mais la faculté de droit, fidèle à d'antiques traditions, cédant aussi, peut-être, à de vieilles habitudes acquises au Palais, la faculté de droit, dis-je, veut parler. Et c'est au nom de la science du droit, de cette science qu'elle cherche à inculquer chez ses élèves, qu'elle vient proclamer solennellement ce soir, l'influence bienfaisante du christianisme dans nos lois, car on ne saurait trop le dire : « En matière de législation, comme dans toutes les choses de l'esprit, beaux-arts et belles-lettres, le christianisme est venu non pour détruire, mais pour relever ; non pour étouffer, mais pour déployer ; non pour anéantir, mais pour accomplir. » Chateaubriand, dont le centenaire vient d'être célébré à Saint-Malo, s'est immortalisé en développant cette thèse, que le christianisme est la civilisation elle-même et qu'il résume la plus haute culture de l'homme dans toutes les sphères. En effet, le génie du christianisme, n'est-ce pas le génie de la civilisation ?

Les chapitres de son livre où Chateaubriand développe ce qu'il appelle « l'immensité des bienfaits du christianisme » n'ont pas vieilli ; ou plutôt si le temps s'y fait sentir, c'est que cette immensité elle-même n'a pas cessé de croître. « Le christianisme, écrivait tout récemment un éminent collaborateur du *Correspondant*, a poursuivi son cours bienfaisant à travers le monde. Des documents nouveaux ont beau s'entasser tous les jours ; de plus en plus confirmé, le mémorable ouvrage dont tant d'autres ont dérivé, demeure dans sa force. »

Le dix-huitième siècle, s'était vanté avec raison de quelques réformes heureuses dans la législation. Avec non moins de raison, Chateaubriand répond que c'est l'esprit de l'Évangile qui, filtrant à travers les pensées des hommes, y a déposé tous ces principes dont ces réformes furent la suite. Lois politiques, civiles, judiciaires, pénales, le christianisme tend à tout modeler sur un type qui, en dehors de lui, n'existe même pas.

Hors le droit chrétien, l'esclavage, la polygamie, l'infanticide, l'égorge-ment des vaincus, le mépris des malheureux et des faibles sont de droit commun. Le christianisme fait mieux encore que de suggérer les idées de justice, il donne les vertus qui rendent les nations capables de les pratiquer et de les porter.

Je veux me borner ce soir à signaler les influences par lesquelles le christianisme est venu progressivement modifier les rapports civils,